2me ANNÉE—NUMÉRO 6 QUEBEC, 1er SEPTEMBRE 1896. ABONNEMENT : 25c. PAR AN.

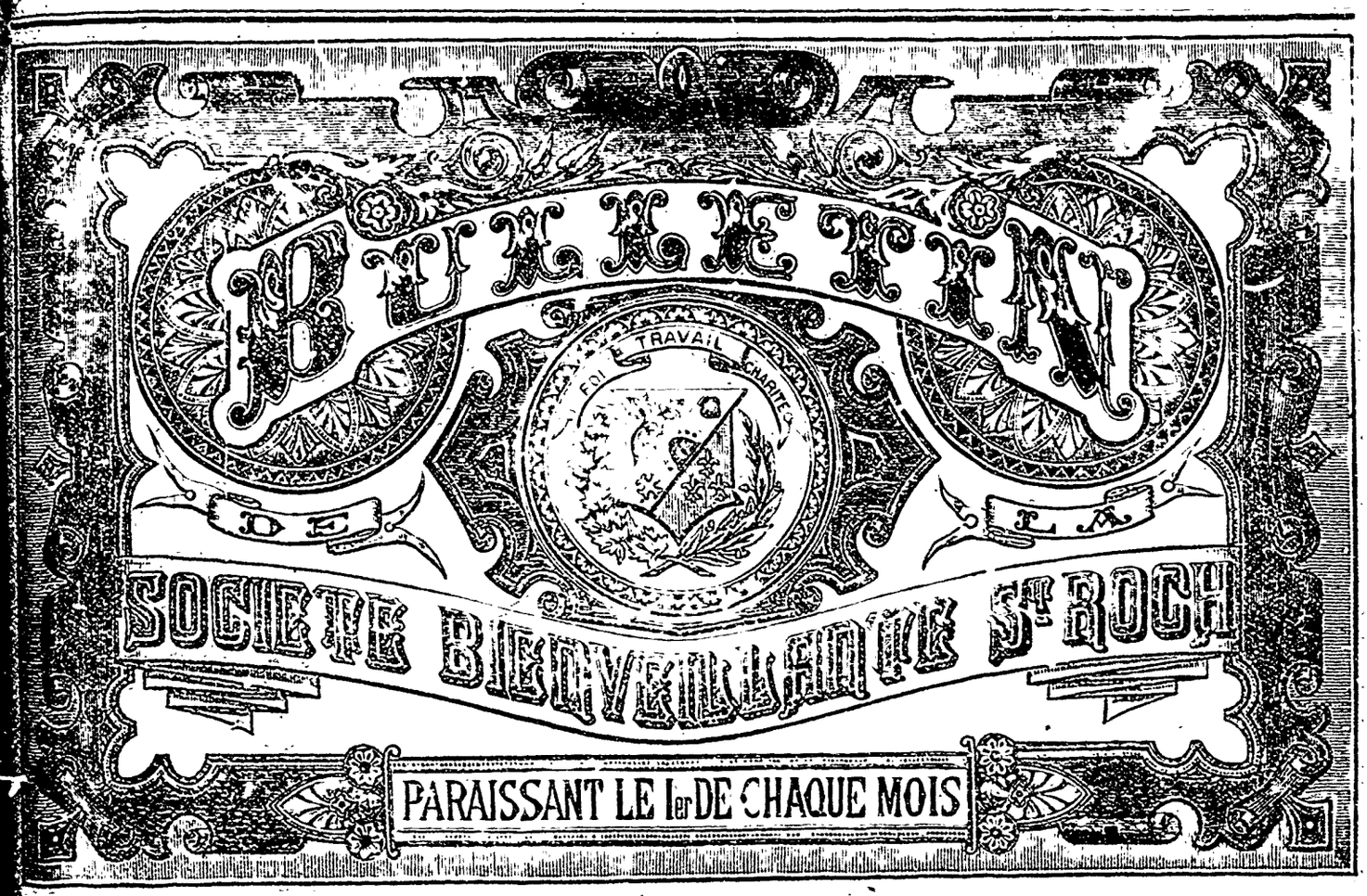

ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

On trouvera dans une autre page du "Bulletin," les avis officiels des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Pour le bureau principal, la dernière assemblée mensuelle a lieu le dernier mardi de ce mois, à huit heures du soir.

Les sociétaires inscrits au bureau principal et qui résident dans une localité où est établi un bureau de perception, doivent faire, le ou avant, le jour ci-dessus, indiqué le versement des appels ci-dessous au percepteur pour cette localité.

Contribution pour décès de sociétaires, appel No 41.....	$ 0 60
Contribution pour maladie, appel No 53.....	0 80
Contribution mensuelle.....	0 10
Total.....	$1 50

QUI A DROIT AUX SECOURS

Pour avoir droit aux secours pendant le mois courant, il faut rien devoir à la Société et il faut de plus que toutes les contributions du mois précédent aient été payées, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois

ADRESSES PARTICULIÈRES DES TROIS PRINCIPAUX OFFICIERS DU BUREAU PRINCIPAL ET DE CHACUNE DES SUCCURSALES

BUREAU PRINCIPAL

M. Joseph Dussault, *Président*, 76, rue St-Joseph, Québec.
M. P. Bouffard, *Secrétaire*, 51, rue St-Pierre.
M. D. Onésime Goulet, *Trésorier*, 345, rue de la Reine, Québec.

SUCCURSALE ST-JACQUES No 3.

M. Edouard Dupont, *président*, 243, rue Wolfe, Montréal.
M. J. A. Alarie, *secrétaire*, 240 rue Jacques-Cartier, Montréal.
M. J.-B. Turcotte, *trésorier*, 652, rue Amherst, Montréal.

SUCCURSALE BAIE ST-PAUL No 4.

Rvd. M. A. Fafard, ptre V. F. *président*.
M. Didyme Simard, *secrétaire*.
M. Ed. Simard, *trésorier*.
} Baie St-Paul

SUCCURSALE ST-JEAN-BAPTISTE No 5

M. H. Boulet, *président*, 18, rue Scott, Québec.
M. Albert Matte, *secrétaire*, 96, rue Ste-Olivier, Québec.
M. Omer Poitras, *trésorier*, 108, rue St-Patrice, Québec.

ÉTAT DE LA CAISSE GÉNERALE, LE 15 AOUT 1896.

RECETTES

Balance en caisse et en banque le 21 juillet 1896		$2,013 57
Bulletin	0 50	
Loyer (Dr J. A. Morin) 3 mois	36 00	
The Montmorency Electric Power Co., Luminaire	2 50	
Contributions aux malades	1,397 60	
do aux veufs	6 60	
do aux héritiers	1,123 20	
Certificats de membres	18 00	
A/c sur chartes	41 00	
Total des recettes		$2,625 40
Total		$4,638 97

DEBOURSÉS

Juillet	16	No 186	Dr F. Boulanger, révisions	6 50
"	17	" 187	Lavoie & Latulippe, 3 crachoirs	1 20
"	"	" 188	Joseph Dussault, Bulletin de juillet	25 00
"	18	" 189	Entretien des bureaux, ½ semaine	0 75
"	25	" 190	Salaires des employés	35 00
"	"	" 191	Dr A. Riverin, examen médical	1 00
"	"	" 192	Jos. Dussault, impression du rapport de la Convention	47 00
"	27	" 193	Dr C. E. Côté, révisions	3 50
"	"	" 194	Dr C. E. Côté, "	3 00
"	"	" 195	Dr C. E. Côté, "	1 50
"	31	"	SUCCURSALE No 3 Malades, 3 semaines	18 00
"	"	"	SUCCURSALE No. 4 Malades, 4 semaines	24 00
"	"	"	SUCCURSALE No 6 Malades, 7 semaines	42 00
"	"	"	SUCCURSALE No 7 Malade, 2 semaines	12 00
"	"	" 196	Dr A. E. Bédard, visiteur	1 50
"	"	"	SUCCURSALE No 8 Malades, 2 semaines	12 00
"	"	"	SUCCURSALE No 11 Malades, 8 semaines	48 00
"	"	" 197	Jos. Lamontagne, percepteur	5 40
		"	Jules Grenier "	3 44
"	"	"	SUCCURSALE No 12 Malades, 6 semaines	36 00
"	"	" 198	Dr Edm Savard, visiteur	3 50
"	"	"	SUCCURSALE No 18 Malade, 2 semaines	12 00
			BUREAU PRINCIPAL Malades, 66 semaines	396 00
"	"	" 199	Dr Ph. Dubé, visiteur	1 00
			Dr Geo. Cloutier, "	1 00
			Dr J. B. Bolduc, "	1 00
			Dr A. Chandonnet, "	1 00
			Dr J. E. Sirois, "	1 00
			Dr A. C. de la Chevrotière, visiteur	1 00
			Dr J. E. Grondin, visiteur	1 00
			Dr P. Tardif, "	1 40
			Dr Eug. Ferron, "	1 50
			Dr C. E. Côté, "	1 50
			Dr J. E. Sirois, "	1 60
			Dr F. Boulanger, "	4 00
			Dr C. E. Côté, "	4 00
			Dr E. Paquet, "	5 50
			Dr Geo. S. Paquin, "	5 50
			Dr S Bolduc, "	6 00
"	31	No 200	Héritiers, Gaudiose Cantin	1,000 00
Août	1	" 201	E. Corriveau frais de déplacement à Lévis, accompagné de l'aviseur légal, *in re* matières administratives de la Succ.	1 20
"	"	" 202	Salaires des employés	35 00
"	5	" 203	Onés. Poulin, St-Michel, remboursement	00
"	"	" 204	Dr J. A. Morin, révisions	18 00
"	"	" 205	Dr J. A. Morin, frais de déplacement, *in re* réinstallation de membres	23 25
"	6	" 206	E. Corriveau, frais de port	11 00
"	8	" 207	Jos. E. Caron, indemnité de maladie.	20 00
"	"	" 208	A. Bourret, voyage à Succ. No 11 et divers	6 30
"	"	" 209	Salaires des employés	35 00
"	11	" 210	Thos. Gagnon, ameublem. de bureau	30 80
"	"	" 211	E. Corriveau, frais de voyage à St-Raymond, *in re* rapp. du trésorier	2 75
"	"	" 212	Ferd. Saulnier, Hébertville, frais de déplacement à la convention	8 25
"	12	" 213	Chas. Vézina, plomberie aux nouveaux bureaux	51 76
"	"	" 214	L. E. Audibert, menuiserie aux nouveaux bureaux	169 75
"	"	" 215	Jos. Ed. Durand, indemnité comme trésorier, succ No. 7	19 20
"	13	" 216	The Montmorency Electric Power Co. Transp. de fournitures d'éclairage et posage de nouvelles fournitures	12 00
"	"	" 217	P. Bouffard, secrétaire a/c sur indemnité pour l'année courante	25 00
"	14	" 218	Salaires	17 00
"	"	" 219	C. E. Nolet, frais de déplacement, à Succ. No. 7	0 75
"	"	" 220	Jos. Dussault, bulletin supplémentaire de juin	40 00
			Total des déboursés	$2,307 10

Balance au 15 août 1896 :—		
Dépôt à la Caisse d'Economie N.-D. H.-V., folio 26,627	$1,783 68	
En caisse	548 19	
Total en banque et en caisse		$2,331 87
Total		$4,638 97

E. & O. E.

EDM. CORRIVEAU, *Comptable.*

D. O. GOULET, *Trésorier-Général.*

Québec 15 août 1896.

Certifié correct JOS. SAVARD, ALEX. PAQUET, *Auditeurs.*

Québec, 15 août 1896.

Formule No 22

CERTIFICAT DE DÉCÈS D'ÉPOUSE

1. Décédée à.....
2. Nom et Prénom de la défunte.....
3. Age.....
4. Nationalité.....
5. Date du décès .....
6. Durée de la maladie.....
7. Cause de la mort.....

Donné à..... le..... 189

.....

M. D.

Formule No 23

CERTIFICAT DE VISITEUR

.....189

A M. le Président du B. P. de la Société Bienveillante St-Rich.

Monsieur,

Par le présent, étant dûment autorisé à ce faire, je certifie que M....., résidant..... a été incapable de vaquer à aucune occupation lucrative depuis le.....du mois de..... jusqu'au....du mois de... 189... inclusivement, souffrant.....

.....

Visiteur.

S.....

M. le Trésorier du Bureau Principal, S. B. S. R.—Payez à..... ou porteur, six piastres comme indemnité à la maladie.

....189

.....

Président.

Reçu de la Société Bienveillante St-Roch six piastres, en paiement du présent certificat.

.....189

.....

Rapports mensuels du Bureau Principal et des succursales pour le mois finissant le 31 juillet 1896.

BUREAU PRINCIPAL

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 158 59
Propositions	1 25
Contributions mensuelles	124 00
Règlements	2 10
Livrets	7 00
Contributions d'installation	5 00
Contributions aux décès d'épouses	6 10
Contributions aux malades	941 20
Contributions aux décès de sociétaires	752 90
Certificats d'admission	16 50
Bulletin	0 25
Divers	.....
Total	$2,014 89

DÉBOURSÉS

Loyer	$ 10 33
Distribution d'avis	6 19
Remboursements	34 50
Frais de port	17 10
Allocation aux malades	396 00
Médecins visiteurs	38 00
Propositions de sociétaires	1 00
Bureaux de Perceptions	88 44
Divers	2 00
Impressions	.....
Allocations aux officiers	.....
Total des déboursés	$ 593 56
Payé à la caisse générale	1282 95
Balance en caisse le 31 juillet 1896	138 38
Total	$ 2,014 89

ST-JACQUES No 3

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 0 80
Proposition de sociétaire	.....
Contributions mensuelles	5 30
Contributions aux décès d'épouses	0 50
Contributons aux malades	42 90
Contributiions aux décès de sociétaires	32 70
Règlements et livrets	.....
Contribution d'installation	.....
Certificat d'admission	.....
Bulletin	.....
Bureau Principal	.....
Insignes	.....
Total	$ 81 70

DÉBOURSÉS

Loyer	5 00
Divers	....
Allocation aux malades	18 00
Médecins visiteurs	.....
Livrets et règlements	.....
Distribution d'avis et frais de port	0 40
Propositions de membres	.....
Total des déboursés	$ 23 40
Payé au B.P.	57 60
Balance en caisse le 31 juillet 1896	0 70
Total	$ 81 70

BAIE ST-PAUL No 4.

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 57 92
Proposition de sociétaires	....
Contributions mensuelles	5 80
Contributions aux décès dépouses	.....
Contributions aux malades	39 20
Contributions aux décès de sociétaires	34 80
Règlements et livrets	.....
Certificat d'admission	.....
Contribution d'installation	.....
Bulletin	.....
Total	$ 137 72

DÉBOURSÉS

Accompte sur charte	40 00
Loyer	....
Distribution d'avis	0 42
Divers	.....
Allocation aux malades	24 00
Frais de port	0 43
Médecins visiteurs	.....
Proposition	.....
Total des déboursés	$ 64 85
Payé au B. P.	50 00
Balance en caisse le 31 juillet 1896	22 87
Total	$ 137 72

ST-JEAN-BAPTISTE NO 5

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 25 57
Propositions de sociétaires	.....
Contributions mensuelle	5 20
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	40 80
Contributions aux décès de sociétaires	31 20
Règlements et livrets	.....
Certificat d'admission	.....
Bulletin	.....
Intérêt	.....
Total	$ 102 77

DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois	$ 2 60
Frais de port	.....
Divers	.....
Allocation aux malades	.....
Médecins-visiteurs	.....
Livrets et Réglements	.....
Proposition d'admission	.....
Allocation aux officiers	.....
Impressions	.....
Distribution d'avis	0 53
Total des déoursés	$ 3 13
Payé au B. P.	72 00
Balance en caisse le 31 juillet 1896	27 64
Total	$ 102 77

DUROCHERS No 6

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 13 50
Propositions de sociétaires	.....
Contributions mensuelle	7 80
Contributions aux décès d'épouses	0 50
Contributions aux malades	60 70
Contriibutions aux décès de sociétaires	47 20
Règlements et livrets	0 80
Certificat d dmission	1 50
Contribution d'installation	1 00
Bulletin	0 25
Insignes	0 60
Intérêt	.....
Bureau Principal	.....
Total	$ 133 85

DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois	$ 3 75
Distribution d'avis	1 84
Allocation aux malades	42 00
Médecins visiteurs	.....
Démonstration *in re* St-Jean Baptiste	.....
Impressions	.....
Insignes	.....
Frais de port	.....
Propositions de membres	2 00
Allocation aux officiers	.....
Total des déboursés	$ 49 59
Payé au B. P.	68 15
Balance en caisse le 31 juillet 1896	16 11
Total	$ 133 85

ST-AMBROISE No 7

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 1 59
Propositions de sociétaires	.....
Contributions mensuelle	4 50
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	36 00
Contributions aux décès	27 00
Règlements et livrets	.....
Certificats d'admission	.....
Contribution d'instalation	.....
Bulletin	.....
Au Bureau Principal	.....
Total	$69 09

DÉBOURSÉS

Loyer 1 mois	$ 2 50
Frais de port	0 47
Propositions d'admissions	.....
Allocation aux malades	12 00
Divers	1 73
Médecins visiteurs	1 50
Livrets et Règlements	.....
Allocations aux officiers	.....
Accompte sur charte	1 00
Total des déboursés	$ 19 20
Payé B. P	49 50
Balance en caisse le 31 juillet 1896	0 39
Total	$ 69 09

ST-RAYMOND No 8

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 0 11
Propositions de sociétaires	.....
Contributions mensuelle	3 20
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	24 00
Contributions aux décès de sociétaires	19 20
Règlements	.....
Livrets	.....
Contribution d'installation	.....
Certificat d'admission	.....
Bulletin	.....
Au Bureau Principal	.....
Total	$ 46 51

DÉBOURSÉS

Examen médical	$ ....
Loyer	.....
Allocation aux malades	12 00
Divers	.....
Médecins visiteurs	1 50
Propositions d'admission	.....
Livrets et Règlements	.....
Distribution d'avis et frais de port	0 27
Allocation aux officiers	.....
Délégué à la convention	.....
Total des déoursés	$ 13 77
Payé au B P	31 20
Balance en caisse le 31 juillet 1896	1 54
Total	$ 46 51

ST-JOSEPH No 10

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 26 13
Propositions de sociétaires	.....
Contributions mensuelles	3 90
Contributions pour décès d'épouses	.....
Contributions pour maladie	30 40
Contributions pour décès de sociétaires	23 40
Reglements	.....
Livrets	.....
Installations	.....
Certificats d'admission	.....
Bulletin	.....
Retourné du B. P.	.....
Total	$ 83 83

DÉBOURSÉS

Loyer 12 mois	$ 7 50
Frais de port	1 15
1 mois Gardien	0 50
Médecins visiteurs	.....
Livrets et Règlements	.....
Divers	0 75
Proposition de sociétaires	.....
Allocations aux malades	.....
Délégué à la Convention	.....
Total des déboursés	$ 9 90
Bureau Principal	53 80
Balance en caisse le 31 juillet 1896	20 13
Total	$ 83 83

SUCCURSALE MONTMORENCY No 11

RECETTES

Balance en caisse 30 juin 1896	$ 28 76
Proposition de sociétaires	.....
Contributions mensuelles	10 70
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	83 20
Contributions aux décès de sociétaires	64 20
Livrets et Règlements	.....
Installation	.....
Certificats d'admission	.....
Bulletin	.....
Au Bureau Principal	56 00
Total	$ 242 86

DÉBOURSÉS

Allocations aux officiers	$ 75 00
Distributions d'avis et Frais de port	.....
Remboursement	.....
Loyer, un mois	3 50
Divers	.....
Propositions de sociétaires	.....
Allocation aux malades	48 00
Médecins visiteurs	.....
Percepteurs	8 84
Impressions	.....
Remboursement	.....
Total des déboursés	$ 135 34
Payé au B. P	90 56
Balance en caisse 31 juillet 1896	16 96
Total	$ 242 86

CHICOUTIMI No 12

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 5 07
Propositions de membres	.....
Contribution mensuelle	4 20
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	24 00
Contributions aux héritiers	25 20
Règlements	....
Livrets	.....
Certificat d'admission	.....
Bulletin	.....
Intérêt	.....
Installation	.....
Total	$ 58 47

DÉBOURSÉS

Distribution d'avis et Frais postage	$ 0 56
Propositions de membres	.....
Loyer	0 75
Livrets et Règlements	.....
Divers	0 20
Secours aux malades	36 00
Médecins visiteurs	3 50
Allocations aux officiers	.....
Total des déboursés	$ 41 01
Payé au Bureau Principal	9 70
Balance en caisse le 31 juillet 1896	7 76
Total	$ 58 47

ROBERVAL No 13

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 0 08
Propositions de sociétaires	.....
Contributions mensuelles	2 20
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	10 40
Contributions aux décès de sociétaires	13 20
Règlements	.....
Livrets	.....
Installations	.....
Certificats d'admission	.....
Bulletin	.....
Bureau Principal	.....
Total	$ 25 88

DÉBOURSÉS

Divers	$ .....
Médecins visiteurs	.....
Remboursements	.....
Loyer, 2 mois	.....
Livrets et règlements	.....
Distribution d'avis et frais de port	1 06
Secours aux malades	.....
Examens médicaux	.....
Allocations aux officiers	.....
Total des déboursés	$ 1 06
Payé au B. P	23 60
Balance en caisse le 31 juillet 1896	1 22
Total	$ 25 88

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS DE SOCIÉTAIRES

APPEL No 41

Québec, 1er septembre 1896.

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Le rapport suivant donne le nombre décès depuis le dernier appel et le montant dû par les sociétaires pour chaque décès. Cette contribution est payable, au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée de ce mois.

Pour le décès No. 44—$0.60.

Total.....$0.60

Par ordre du Bureau de Direction.

D. O. GOULET, *Trésorier du B. P.*

No du décès	NOM ET PRÉNOM	Profession	Age	Résidence	Date de l'admission	Où enregistré	Date du décès	Cause du décès
44	Jean-Jos. Barbeau	Maître Couvreur	46½	St-Roch de Québec	3 septembre 1889	B. P.	21 mars 1896	Pneumonie

SUCCURSALE STE-HÉNÉDINE No 15

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 11 37
Proposition de membres	.....
Examen médical	.....
Contribution mensuelle	2 20
Contribution aux décès d'épouses	.....
Contribution aux malades	15 20
Contribution aux décès de sociétaires	13 20
Règlements	.....
Livret	.....
Installation	.....
Certificat d'admission	.....
Contribution au Bulletin	.....
Total	$ 41 97

DÉBOURSÉS

Médecins visiteurs	$ .....
Loyer 1 mois	1 00
Frais de port	0 25
Distribution d'avis	.....
Secours aux malades	.....
Examens médicaux	.....
Délégué à la convention	2 00
Total des déboursés	$ 3 25
Payé au B. P	28 40
Balance en caisse le 31 juillet 1896	10 32
Total	$ 41 97

L'ISLET No 16

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 18 43
Propositions de membres	.....
Examens médicaux	.....
Bulletin	.....
Règlements	.....
Livrets	.....
Installation	.....
Contributions mensuelles	1 30
Contributions aux malades	10 40
Contributions aux veufs	.....
Contributions aux héritiers	7 80
Certificats d'admission	.....
Total	$ 37 93

DÉBOURSÉS

Secours aux malades	$ .....
Frais de Port	0 49
Livrets	.....
Règlements	.....
Délégué à la Convention	.....
Total des déboursés	$ 0 49
Payé au B. P	18 20
Balance en caisse le 31 juillet 1896	19 24
Total	$ 37 93

SUCCURSALE ST-EUGENE No. 17

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 14 07
Proposition de membres	.....
Examens médicaux	.....
Contributions mensuelles	1 40
do aux veufs	.....
do aux malades	8 80
do aux héritiers	8 40
Règlements	.....
Livrets	.....
Installation	.....
Certificats d'admission	.....
Bulletin	.....
Total	$ 32 67

DEBOURSÉS

Distlibution d'avis et Frais de Port	$ 0 18
Secours aux malades	.....
Examens médicaux	.....
Règlements	.....
Livrets	.....
Loyer	1 20
Médecins-visiteurs	.....
Allocations aux officiers	9 10
Total des déboursés	$ 10 48
Payé au B. P	17 20
Balance en caisse 31 juillet 1896	4 99
Total	$ 32 67

STE-ANNE LAPOCATIÈRE No 18

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 18[illegible]	$ 12 38
Propositions de membres	.....
Bulletins	.....
Règlements	.....
Livrets	.....
Installations	.....
Contributions mensuelles	1 80
Contributions aux malades	14 40
Contributions aux veufs	.....
Contributions aux héritiers	10 80
Certificats d'admission	.....
A Bureau Principal	.....
Total	$ 39 38

DÉBOURSÉS

Loyer	$ .....
Médecins Visiteurs	.....
Distribution d'avis et frais de Port	.....
Livrets	.....
Règlements	.....
Acompte sur charte, livres, &c	....
Examens médicaux	.....
Allocation aux malades	12 00
" " officiers	.....
Total des déboursés	$12 00
Payé au B. P	13 20
Balance en caisse le 31 juillet 1896	14 18
Total	$ 39 38

SUCCUPSALE LÉVIS No 19

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 2 50
Propositions de membres	.....
Contributions mensuelles	1 20
Contributions aux décès d'épouses	.....
Contributions aux malades	9 60
Contributions aux décès de sociétaires	7 20
Règlements	.....
Livrets	.....
Installation	.....
Certificats d'admission	.....
A Bureau Principal	.....
Total	$ 20 50

DÉBOURSÉS

Loyer mo	$ 1 50
Distribution d'avis et frais de port	1 20
Secours aux malades	.....
Médecins visiteurs	.....
Frais de collection	.....
Divers	.....
Allocation aux officiers	.....
Total des déboursés	$ - 70
Payé au B. P	16 80
Par Balance en caisse le 31 juillet 1896	1 00
Total	$ 20 50

SUCCURSALE KAMOURASKA No 20

RECETTES

Balance en caisse le 30 juin 1896	$ 17 10
Propositions de membres	.....
Examens médicaux	.....
Contributions mensuelles	0 80
" aux veufs	.....
" aux malades	6 40
" aux héritiers	4 80
Règlements	.....
Livrets	.....
Installation	.....
Certificats d'admission	.....
Bulletin	.....
Bureau Principal	.....
Total	$ 29 10

DEBOURSES

Distribution d'avis et frais de Port	$ 0 40
Secours aux malades	.....
Médecins visiteurs	.....
Règlements	.....
Livrets	.....
Total des déboursés	$ 0 40
Payé au B. P.	11 20
Balance en caisse au 31 juillet 1896	17 50
Total	$ 29 10

(Suite des amendements du Bulletin du mois d'août)

AMENDEMENTS AUX REGLEMENTS

— DU —

BUREAU PRINCIPAL

Formule No 13

BULLETIN DE VOTE

ÉLECTION DES OFFICIERS DU BUREAU PRINCIPAL

Président : *

.....

1er Vice-président :

.....

2me Vice-président :

.....

Secrétaire :

.....

Assistant-secrétaire :

.....

Trésorier :

.....

Assistant-Trésorier :

.....

Bibliothécaire :

.....

Assistant-bibliothécaire :

.....

Commissaire-ordonnateur :

.....

Asst-commr.-ordonnateur :

.....

Directeurs : (5)

* Inscrire le nom du candidat pour qui l'on désire voter.

Formule No 14

NOMINATION DE VISITEURS

.....189

A M.....

Monsieur,

Par la présente, je vous charge de visiter Monsieur...de....résidant ....membre de cette Société, qui réclame les secours à la maladie, et, s'il y a lieu, de lui délivrer les certificats auxquels il peut avoir droit, en vertu des règlements.

Le premier certificat comprend toujours les deux premières semaines de maladie règlementaire, c'est-à-dire, du...au...inclusivement.

Les certificats subséquents ne comprennent que sept jours, et ne doivent être donnés au malade qu'après chaque sept jours de maladie.

Votre mandat de visiter cesse avec l'émission de votre certificat final.

Votre obéissant serviteur,

.....

Président du Bureau Principal.

Formule No 15

DEMANDE DE RÉINSTALLATION

.....189

A M. le Secrétaire du Bureau Principal
de la Société Bienveillante St-Roch.

Ayant négligé de payer à la date prescrite, le..... du mois d..... 189....., l'appel No.....pour décès de sociétaire, et me trouvant par là même exclu et déchu de tous mes droits et privilèges de sociétaire, je demande par la présente ma réintégration comme tel. Je vous transmets avec la présente la somme de $....., exigée pour cet appel, avec l'entente distincte que le fait de verser cette somme à la Société ne me réintègre pas dans mes droits et privilèges de sociétaire et que cette somme n'est versée que dans le but de me mettre en règle, dans le cas où je serais réintégré par le bureau de direction, conformément aux règlements.

(*Suite à la page* 9)

CONTRIBUTIONS A LA CAISSE DES SECOURS

APPEL No 53

Québec, 1er septembre 1896

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Le rapport suivant donne le nombre des malades qui ont reçu des secours depuis le dernier appel et le montant dû, pour chacun d'eux, par chaque sociétaire inscrit à la caisse des secours. Cette contribution est payable au trésorier du bureau principal ou à celui de la succursale où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée de ce mois.

40 semaines de maladie, @ ½ cts= $ 0 20 }
180 " " " @ ⅓ " = $ 0 60 } $ 0 80

Par ordre du Bureau de Direction.

D. O. GOULET, *Trésorier du B. P.*

Nos des malades	Noms et prénoms	Résidences	Où enregistrés	Visiteurs	Causes de la maladie	Nombre de semaines de maladie	Contributions hebdomadaires	Montants que chaque membre doit payer	Montants payés aux malades	Montants payables aux visiteurs	Totaux
							$ cts	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.
241	Alex. Bôti	St-Michel	S. 2	Dr F. N. Belleau	Blessure	1	½	½	6 00	1 00	7 00
242	Onéz Bélanger	do	S. 2	Dr S. Bolduc	Erysipèle	1	½	½	6 00	1 00	7 00
243	Jean Laroche Ile	do	S. 3	Dr F. N. Belleau	Pneumonie aigue	2	½	1	12 00	1 50	13 50
244	Joseph Mercier	St-Valier	S. 2	do	Grippe	3	½	1	18 00	2 00	20 00
245	Onéz Gagnon	St Michel	S. 2	do	Coupure	4	½	1½	24 00	2 50	26 50
246	Achille Roy	do	S. 2	Dr S Bolduc	Rhumatisme	4	½	1½	24 00	2 50	26 50
247	Onéz. Gagnon	do	S 2	do	Bronchite	4	½	1½	24 00	2 50	26 50
248	Ferd. Gendron	do	S. 2	Dr F. N Belleau	Exzema	6	½	2	36 00	3 50	39 50
249	Edmond Bonneau	do	S. 2	do	Entérite chronique	6	½	2	36 00	3 50	39 50
250	Gédéon Bonneau	St-François, Mont	S. 2	Dr S. Vézina	Grippe	10	½	3½	60 00	5 50	65 50
251	Ernest Leclerc	Baie St-Paul	S. 4	Dr L. Charbonneau	Engorgement du foie	1	½	½	6 00	1 00	7 00
252	Johnny Labbé	do	S 4	Dr A. Simard	Panaris	1	½	½	6 00	1 00	7 00
253	Dydime Simard	do	S. 4	Dr A Morin	Catarrhe	9	½	3	54 00	5 00	59 00
254	Omer Pampalon	96 St-Olivier	S. 5	Dr P V Faucher	Bronchite	10	½	3½	60 00	5 50	65 50
255	Théodore Cantin	1027 St-Valier	S 6	Dr C. E. Côté	do	3	½	1	18 00	2 00	20 00
256	Napoléon Gosselin	100 Signal	S 6	do	Furoncles	3	½	1	18 00	2 00	20 00
257	Elzéar Caouette	122 Massue	S. 6	do	Rhumatisme	5	½	1½	30 00	3 00	33 00
258	Pierre L'Hérault	St-Ambroise	S. 7	Dr A. E. Bédard	Gastro-entérite	2	½	1	12 00	1 50	13 50
259	Joseph Rochette	do	S. 7	Dr A. Boucher	Bronchite	2	½	1	12 00	1 50	13 50
260	Telesphore Chamberland	do	S. 7	do	Grippe	3	½	1	18 00	2 00	20 00
261	Félix Darveau	do	S. 7	do	Bronchite	4	½	1½	24 00	2 50	26 50
262	Frs. Linteau	do	S. 7	Dr A. E. Bédard	Contusions	5	½	1½	30 00	3 00	33 00
263	Alex. Jobin	do	S. 7	Dr A. Boucher	do	10	½	3½	60 00	5 50	65 50
264	Etienne Légaré	do	S. 7	Dr A. E Bédard	Gravelle	10	½	3½	60 00	5 50	65 50
265	Anioine Génois	St-Raymond	S 8	Dr A. E. Hébert	Ecrasure	1	½	½	6 00	1 00	7 00
266	Pierre Pâquet	do	S. 8	do	Infl. intestinale	2	½	1	12 00	1 50	13 50
267	Ephrem Sauvageau	St-Alban	S 9	Dr J. E. Voisard	Hydropisie du genou	3	½	1	18 00	2 00	20 00
268	Louis Paré	Village Lauzon	S. 10	Dr J. O. Bourget	Gastrite aigue	1	½	½	6 00	1 00	7 00
269	Adjutor Montminy	do	S. 10	do	Bronchite	10	½	3½	60 00	5 50	65 50
270	Joseph Huot	Montmorency Est	S. 11	Dr J. P. DeBlois	Grippe	1	½	½	6 00	1 00	7 00
271	Félix Guillot	Beauport	S. 11	Jos. Dussault	Influenza	2	½	1	12 00	.....	12 00
272	Leude Laplante	Sault Montmorency	S. 11	Dr J. B. Bolduc	Arthrite	2	½	1	12 00	1 50	13 50
273	Jos. Garneau	Beauport	S. 11	do	Blessure	7	½	2½	42 00	4 00	46 00
274	Fabien Goulet	do	S. 11	Jos Lamontagne	Epatite	8	½	2½	48 00	.....	48 00
275	Eucharistie Lavoie	Ste-Anne Chicoutimi	S. 12	Dr Edm Savard	Accident	6	½	2	36 00	3 50	39 50
276	Thomas Villeneuve	Chicoutimi	S. 12	Dr A Riverin	Pneumonie	10	½	3½	60 00	5 50	65 50
277	Abel Ouellet	Roberval	S 13	Dr J. Constantin	Nevralgie	4	½	1½	24 00	2 50	26 50
278	Luc Simard	do	S. 13	do	Pneumonie	5	½	1½	30 00	3 00	33 00
279	Alphonse Aubin	St-Joseph d'Alma	S. 14	Dr J. E. Gagnon	Rhumatisme	4	½	1½	24 00	2 50	26 50
280	J.-Bte Déchêne	Hébertville	S. 14	Dr F. A. Talbot	Myalgie	5	½	1½	30 00	3 00	33 00
281	Fort. Ouellet	do	S. 14	Dr A. Clark	Dyssenterie	2	½	1	12 00	1 50	13 50
282	Jos. Plourde	St-Jérôme	S. 14	do	Catarrhe	10	½	5	60 00	5 50	65 50
283	Honoré Hudon	St-Philippe de Néré	S. 18	Dr H. W. Blagdon	Grippe	5	½	2½	30 00	3 00	33 00
284	Alphonse Ouellet	Ste-Anne Pocatière	S. 18	Dr N. A. Desjardins	do	6	½	3	36 00	3 50	39 50
285	Joseph Levesque	do	S. 18	do	Pneumonie	10	½	5	60 00	5 50	65 50
286	Luc Richard	Kamouraska	S. 20	Dr J. Paradis	Névralgie	1	½	½	6 00	1 00	7 00
287	Thomas Pelletier	do	S. 20	do	Influenza	5	½	2½	30 00	3 00	33 00
288	Jhseph Duchesneau	St-Casimir	B. P.	Dr P. Dolbec	Bronchite aigue	1	½	½	6 00	1 00	7 00
						230	⅓-½	80	1320 00	128 00	1448 00

Je déclare que ma femme et moi jouissons actuellement d'une bonne santé, et je renonce à tous les bénéfices de ma réinstallation au cas où cette déclaration serait fausse.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

.....

Adresse :.....

Formule 16

AVIS DE DÉCÈS DE SOCIÉTAIRE

...189

A M. le Secrétaire du B. P. de la

Société Bienveillante St-Roch

Monsieur,

La présente est pour vous informer que M...., membre actif de la Société Bienveillante St-Roch, et enregistré au Bureau Principal, est décédé le..

Vous trouverez ci-inclus copie de l'extrait mortuaire et le certificat de décès requis par les règlements en pareil cas.

J'ai l'honneur d'être,
Votre tout dévoué,

.....
Signature

.....
Qualité des réclamants.

Formule No 17

CERTIFICAT DE DÉCÈS DE SOCIÉTAIRE

1. Décédé à .....
2. Nom et Prénom du défunt.....
3. Age.....
4. Nationalité.....
5. Profession lors du décès.....
6. Date du décès.....
7. Durée de la maladie.....
8. Cause de la mort.....

Donné à..... le.....189

.....
M. D.

Formule 18

AVIS DE MALADIE

...189

A M. le Président du B. P. de la

Société Bienveillante St-Roch

Monsieur,

Je vous informe que, par maladie, je suis arrêté de mon travail et empêché de vaquer à aucune occupation lucrative depuis le..... et que je désire retirer les secours accordés par la Société en cas de maladie.

Je suis actuellement sous les soins de M. le docteur... de...

Votre obéissant serviteur,

.....

Résidence :.....

Formule No 19

RAPPORT SPÉCIAL DU MÉDECIN

Monsieur le président,

Pour me conformer à vos instructions, en date du..., de visiter M...de..., membre de la Société Bienveillante St-Roch, qui réclame les secours en maladie, et de vous faire rapport sur son état de santé, j'ai l'honneur de faire les réponses suivantes aux questions que vous me posez.

1. Quelle est la date de votre visite ? R. Le... 189 2. De quelle maladie souffre-t-il ? R... 3. Quels en sont les principaux symptômes ? R... 4. Quelle est la cause de la maladie ? R... 5. La maladie est-elle grave ? R... 6. Quelle en sera la durée probable ? R... 7. Combien le pouls marque-t-il de pulsations à la minute ? R... 8. Quel est le nombre de respirations à la minute ? R... 9. Quelle est la température du malade ? R... 10. Est-il sous les soins d'un médecin ? R... 11. Quel est le nom de ce médecin ? R... 12. Quelle était l'occupation du sociétaire quand il est tombé malade ? R... 13. Travaillait-il alors ? R... 14. Si le sociétaire était au service d'un autre pour qui travaillait-il ? R... 15. Avez-vous pris connaissance des règlements à la maladie imprimés au verso de la présente formule, et en particulier de la sous-section (a) de la clause 15, art. 14 ? R... 16. Etant donné la profession du malade, le considérez-vous dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif ? R...

Je, soussigné, médecin pratiquant à... certifie que mes réponses aux questions ci-dessus sont vraies au meilleur de ma connaissance et

J'ai signé ce...189

.....
M. D.

Formule No 20

DÉCLARATION SOLENNELLE

Je, soussigné, déclare solennellement les faits suivants, savoir :—

1. Que j'ai été malade et complètement incapable de vaquer à aucune occupation lucrative depuis le..... jusqu'au .....189 inclusivement.

2. Que j'ai été dans l'impossibilité de donner l'avis requis par les règlements pour les raisons suivantes :

(*Enumérez ici les raisons en les classant par ordre numérique s'il y en a plusieurs.*)

Et je fais la présente déclaration solennelle, la sachant consciencieusement vraie, pour avoir la même force et le même effet que le serment en vertu du statut fédéral pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Et j'ai signé à.....le 189

Prise et reconnue devant moi à..... ce.....189 J. P. } A. B.

Formule No 21

AVIS DE DÉCÈS D'ÉPOUSE

M. le Secrétaire du B. P. de la
Société Bienveillante St-Roch.

Monsieur,

La présente est pour vous informer que ma femme est décédée le.....

Vous trouverez ci-inclus copie de l'extrait mortuaire et le certificat de décès requis par les règlements en pareil cas.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

.....
Signature du réclamant.

(*La suite à la page 2*)

ARTICLE 12

CONTRIBUTION MENSUELLE

1. Tout sociétaire inscrit au Bureau Principal doit verser à la caisse particulière de ce bureau, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière du mois, une contribution mensuelle de dix centins, pour subvenir aux dépenses particulières du bureau.

2. Tout sociétaire qui a dix mois d'arrérages dans le versement de ses contributions mensuelles est *ipso facto* exclu de la Société et déchu de tous ses droits et bénéfices comme sociétaire, sans préjudice au recours que la Société a contre lui pour les arrérages de contributions dus jusqu'à date.

Le paiement subséquent de ces arrérages n'a pas l'effet de réintégrer le sociétaire ainsi déchu dans ses droits et privilèges de sociétaire ; ce paiement est, tout au plus, considéré comme une demande de réinstallation, que le bureau de direction peut accepter ou refuser, selon qu'il le juge à propos.

CONTRIBUTION À LA CAISSE DE DOTATION

3. Tout sociétaire doit verser à la caisse de dotation, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de chaque mois, le montant des appels fixés par le bureau de direction et annoncés dans le Bulletin.

4. Le quantum de ces appels est d'une piastre par décès, pourvu que le nombre des sociétaires ne dépasse pas mille, et s'il dépasse ce chiffre, la somme à verser est répartie entre tous les sociétaires de manière à former la somme de mille piastres.

5. Tout sociétaire qui néglige ou refuse de payer dans les délais prescrits un appel de versement à la caisse de dotation dont il a été donné avis dans le Bulletin est *ipso facto* exclu de la Société et déchu de tous ses droits et privilèges de sociétaire, à compter de la date à laquelle devait se faire ce versement. Cependant, sur paiement, dans les trois mois suivant son exclusion, des versements en défaut, et sur demande à cette fin, selon la formule *numéro quinze*, il est loisible au bureau de direction de réintégrer dans tous ses droits et privilèges le sociétaire ainsi déchu. Cette réintégration ne prend effet que du jour où elle est décrétée par résolution du bureau de direction. Dans le cas du décès de ce sociétaire dans l'intervalle qui s'écoule entre la date de sa réinstallation et le premier du mois suivant, l'indemnité à ses héritiers ou ayants cause est sujette aux restrictions de la clause *deux* de l'article *quatorze*.

6. Le paiement des versements en défaut, fait dans les trois mois par le sociétaire déchu, n'a pas l'effet de le réintégrer dans ses droits et privilèges de sociétaire ; ce paiement est, tout au plus, considéré comme une demande de réinstallation, que le bureau de direction peut accepter ou refuser, selon qu'il le juge à propos.

7. Dans le cas où le bureau de direction refuse de réintégrer un sociétaire ainsi déchu, le montant des versements en défaut qu'il a payés en demandant sa réintégration lui est remboursé, déduction faite de ce qu'il peut devoir à d'autres titres à la Société.

CONTRIBUTION À LA CAISSE DES SECOURS

8. Tout sociétaire inscrit à la caisse des secours doit verser à cette caisse, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de chaque mois, le montant des appels fixés à cet effet par le bureau de direction et annoncés dans le Bulletin, tant pour maladie de sociétaires que pour décès d'épouses.

9. Tout sociétaire inscrit à la caisse des secours, qui refuse ou néglige de payer, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de chaque mois, tous les appels de versement à cette caisse, est *ipso facto* déchu de tout droit aux secours à la maladie durant le mois qui suit la date de cette assemblée.

10. Le bureau de direction fixe le quantum de ces appels d'après l'échelle suivante :

Lorsque le nombre de sociétaire inscrits à cette caisse est

De 250 à 300	sociétaires	3	cts.	par	semaine
De 300 à 400	"	.....2¾	"	"	
De 400 à 500	"	.....2½	"	"	
De 500 à 600	"	.....2¼	"	"	
De 600 à 700	"	2	"	"	
De 700 à 800	"	.....1¾	"	"	
De 800 à 900	"	.....1½	"	"	
De 900 à 1000	"	.....1¼	"	"	

Lorsque le nombre de sociétaires dépasse quinze cents, l'échelle ci-dessus n'est plus applicable et le bureau de direction répartit le montant des appels sur tous les sociétaires inscrits à la caisse des secours au prorata des besoins de cette caisse, sur rapport du trésorier à cet effet.

11. Tout sociétaire inscrit à la caisse des secours, qui doit dix appels à cette caisse, est *ipso facto* exclu de la Société et déchu de tous ses droits et bénéfices comme sociétaire, sans préjudice au recours que la Société a contre lui pour le recouvrement des arrérages de contributions dus jusqu'à date.

12. Le paiement subséquent de ces arrérages n'a pas l'effet de réintégrer dans ses droits et privilèges le sociétaire ainsi exclu et déchu ; ce paiement est, tout au plus, considéré comme une demande de réinstallation, que le bureau de direction peut accepter ou refuser, selon qu'il le juge à propos.

BÉNÉFICES EN CAS DE MALADIE

13. La Société paie à tout sociétaire malade inscrit à la caisse des secours, sur présentation d'un certificat du visiteur spécialement nommé par le président à cette fin, la somme de six piastres par semaine, durant dix semaines de maladie, par période de douze mois. Il n'est rien payé pour les fractions de semaine. La date de la première maladie détermine l'époque où commence la période de douze mois.

AVIS DE MALADIE

14. Un sociétaire est réputé malade à compter du jour où il en donne avis par écrit au président du Bureau Principal, suivant la formule *numéro dix-huit*. Sur réception de cet avis, le président charge un médecin de visiter le sociétaire qui réclame les secours et de lui faire, sans retard, un rapport spécial suivant la formule *numéro dix-neuf*. Si ce rapport constate que le sociétaire malade est dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif, le président nomme un visiteur chargé d'émettre les certificats donnant droit aux secours, lesquels sont accordés à compter du jour de la réception de l'avis par le président. Le premier certificat doit toujours comprendre les deux premières semaines de maladie, la première semaine de maladie n'étant jamais payable. Au cas où il aurait été impossible au sociétaire malade de donner l'avis plus haut requis, le président peut, s'il le juge à propos, autoriser les secours en exigeant de ce sociétaire une déclaration solennelle selon la formule *numéro vingt*, établissant ce fait.

15. Pour avoir droit aux secours accordés par la clause *treize* du présent article et en toucher le montant, il faut

(*a*) Que le sociétaire qui les réclame soit, par suite de maladie grave ou d'accident corporel sérieux, survenus depuis son inscription à la caisse des secours, dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif ;

(*b*) Qu'il soit sous les soins d'un médecin ;

(*c*) Qu'il ne doive absolument rien à la Société et qu'il ait payé aux dates prescrites toutes les contributions exigées par les règlements alors en vigueur ou autres redevances envers la Société à quelque titre que ce soit.

16. Nulle demande de secours ne sera prise en considération aussi longtemps que les formalités susdites n'auront pas été toutes remplies, et, dans le cas de négligence à remplir ces susdites formalités, la demande de secours ne prend effet que du jour où elles ont été finalement remplies.

17. Le certificat du médecin ou visiteur, spécialement nommé par le président à cette fin, est final et sans appel en faveur du sociétaire réclamant des secours, lequel n'a droit à rien quand ce certificat constate que le réclamant n'est pas dans l'incapacité absolue de vaquer à ses occupations ou de faire un travail lucratif.

18. Chaque certificat de visiteur établissant les droits du malade aux secours est remis au président, qui en ordonne le paiement.